

2020-07-PRISES EN CHARGE ORTHOPHONIQUE AUPRES DE PATIENTS EN SOINS PALLIATIFS ET LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE

FORMATION DE :
Didier LEROND, Orthophoniste

Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

Le 17/04/2020 de 09:00 à 13:00 et de 14:00 à 17:00

Le 18/04/2020 de 09:00 à 13:00 et de 14:00 à 17:00

CONTACT(S) :
Chloé COLOMBET - sdormp.form@perfectariat.fr

Ce programme permet de valider un DPC en 2020, mais il est également possible de suivre la formation en modalité non DPC.

CADRE DE LA FORMATION

Type de programme :
Formation continue

Orientation(s) :

Orientation n° 2 : l'intervention orthophonique auprès des patients cancéreux. :

Orientation n° 4 : l'intervention orthophonique dans les troubles d'origine neurologique. :

Méthode(s) :
Pédagogique ou cognitive
En groupe
Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...)

Objectifs pédagogiques de la formation :

1ère journée: Présenter le cadre réglementaire et particulier des soins palliatifs que les orthophonistes méconnaissent et qu'ils -elles seront à même de rencontrer lors de prises en soins de patients à pathologies cancéreuses, neurodégénératives et liées au vieillissement... mais pas que. En effet les soins palliatifs

FORMATION SDORMP FORM

pédiatriques seront abordés durant ces 2 journées avec leurs spécificités liées aux enfants.

2ème journée: Présenter les compétences des orthophonistes pour le patient (quel que soit l'âge) et au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Importance du bilan orthophonique. Education thérapeutique du patient, des aidants et formation des soignants.

Résumé :

Présenter et définir les soins palliatifs

Présenter les actions orthophoniques dans le cadre d'une pluridisciplinarité.

Pré requis :

Les participants doivent être titulaires du Certificat de Capacité d'Orthophoniste ou de tout titre admis en équivalence et avoir une pratique auprès des patients adultes et âgés présentant des pathologies lourdes.

Recommandations professionnelles sur lesquelles se base la formation :

Directives anticipées, personne de confiance concernant les situations de fin de vie, recommandations de bonne pratique: modalités de prise en charge de l'adulte nécessitant des soins palliatifs (HAS 2016)

Objectifs portant sur l'analyse des pratiques :

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

Présentation power point, films.

Travail sur cas cliniques.

Echanges sur cas cliniques apportés par les stagiaires.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PRISES EN CHARGE ORTHOPHONIQUE AUPRES DE PATIENTS EN SOINS PALLIATIFS ET LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE - le 17/04/2020, 1ère ½ journée de 09:00 à 13:00 :

1ère journée - 09h00-17h00 - des soins palliatifs vers l'orthophonie

- Présentation des Soins palliatifs

- Définition
- Lieux : USP, EMSP, LISP, ERSP...
- Différences Curatif - soins de confort - palliatif
- Offre de soins : de quand jusque quand ?
- Pluri et interdisciplinarité : présentation des différents professionnels et du travail en équipe

- Lois, valeurs et éthique

- Présentation des lois de 1999, 2002, 2005 et 2016

1. Droits du malade Droit à l'information sur son état de santé
2. Personne de confiance
3. Notion de soins déraisonnables
4. Directives anticipées

- Valeurs, éthique, humanité

1. Valeurs palliatives
2. Ethique

- Différences morale/éthique/déontologie/droit
- Principes : autonomie, bienfaisance, non malfaisance, justice...
- Démarche pour une décision éthique

3. Humanité

- Présentation du concept
- Place du regard, de la parole et du toucher

PRISES EN CHARGE ORTHOPHONIQUE AUPRES DE PATIENTS EN SOINS PALLIATIFS ET LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE - le 17/04/2020, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:00 :

- Symptômes pénibles

- Dyspnée et toux
- Nausées et vomissements
- Douleurs

1. Définition IASP
2. Prévalence
3. Repérage par les soignants
4. Différents types de douleurs
5. Spécificité en SPPédiatrique
6. Evaluation

7. Autoévaluation
8. Hétéro évaluation
9. Présentation de différentes grilles adultes et enfants
10. Traitements médicamenteux (avec effets délétères sur la vigilance et les fonctions cognitives) et non médicamenteux (massages, ...)

- Souffrances et mort

- Notion de souffrance globale (total pain concept C. Saunders)
- Souffrance psychologique, socio familiale, spirituelle du malade et de ses proches
- Mécanismes de défense des soignants face au patient qui meurt

PRISES EN CHARGE ORTHOPHONIQUE AUPRES DE PATIENTS EN SOINS PALLIATIFS ET LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE - le 18/04/2020, 1ère ½ journée de 09:00 à 13:00 :

- Soins de bouche

- Buts : confort du malade, gestion des douleurs, maintien de l'hydratation, préservation des goûts et saveurs...
- Conséquences de la sécheresse buccale : mécaniques, infectieuses, somatiques, psychologiques, pharmacologiques
- Traitements de la sécheresse buccale
- Problème de prises des médicaments PPM
- Douleurs buccales

1. Conséquences sur l'alimentation et la communication.
2. Descriptions et évaluations

- Soins de bouche (TP)
- Goûts et saveurs (TP)

- Alimentation, hydratation

- Maintien des capacités d'alimentation et d'hydratation per os.

1. Refus alimentaire
2. Risques alimentaires : fausses routes
3. Evaluation
4. Travail pluridisciplinaire : rôle de l'orthophoniste

- Alimentation plaisir
- Le question du passage à l'alimentation artificielle : questions éthiques, techniques.

FORMATION SDORMP FORM

PRISES EN CHARGE ORTHOPHONIQUE AUPRES DE PATIENTS EN SOINS PALLIATIFS ET LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE - le 18/04/2020, 2nde ½ journée de 14:00 à 17:00 :

- Communication

- Difficultés de communication
- Communiquer pour dire quoi ?
- Maintien des capacités de communication verbale
- Installation des moyens de communication supplétifs et augmentatifs facilitateurs.

1. Code alphabétique
2. Tableau de lettres et code couleur
3. Besoins répétitifs
4. Pictogrammes et carnet de communication
5. Aides électroniques

- Rôle de l'orthophoniste au sein de l'équipe pluridisciplinaire

- Synthèse, analyse des pratiques, conclusion

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 14 heures.

Coût de la formation : 360,00 euros TTC.

Coût de la formation en modalité DPC : 420,00 euros TTC.

Participants : 25

Lieu(x) de la formation : Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SDORMP FORM.

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site www.mondpc.fr. Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription. Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel. Pour accéder rapidement à cette formation, entrez à la rubrique Référence programme ANDPC et cliquez sur rechercher.

Professionnels salariés :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2020.



FORMATION SDORMP FORM

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC .

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2020.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.